

Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 44 631 31 11
Fax +41 44 631 39 10

Zurich, le 14 janvier 2011

La Banque nationale s'attend à une perte de 21 milliards de francs en 2010 – Maintien de la distribution des bénéfices

La forte hausse du franc, en particulier vis-à-vis de l'euro et du dollar des Etats-Unis, a entraîné, en 2010, une perte d'environ 26 milliards de francs sur les positions en monnaies étrangères de la Banque nationale suisse (BNS). Du fait surtout de la plus-value sur l'or (près de 6 milliards), la perte totale attendue au niveau de la maison mère est de 21 milliards de francs. Grâce au fonds de stabilisation, le résultat consolidé sera vraisemblablement un peu moins défavorable; mais, pour des raisons de droit commercial, il n'est pas déterminant en matière de distribution des bénéfices.

Etant donné la situation exceptionnelle qui prévaut actuellement, la Banque nationale a décidé de ramener de 4 milliards à 0,7 milliard de francs le montant attribué pour 2010 à la provision pour réserves monétaires. La distribution prévue de 2,5 milliards à la Confédération et aux cantons ainsi que le versement d'un dividende de 1,5 million de francs peuvent donc être maintenus. En dépit de la réduction du montant attribué à la provision pour réserves monétaires, la Banque nationale dispose toujours d'une forte dotation en fonds propres, et ce également par rapport aux autres banques centrales.

La réserve pour distributions futures, qui était encore de 19 milliards de francs fin 2009, passe à -5 milliards, compte tenu de la perte, de la réduction du montant attribué à la provision pour réserves monétaires et de la distribution des bénéfices. La perte de la Banque nationale au titre de l'exercice 2010 est absorbée en majeure partie par la réserve pour distributions futures.

La Banque nationale renforce à long terme ses fonds propres par des attributions annuelles à la provision pour réserves monétaires. Pour les exercices 2009 à 2013, elle a prévu d'accroître cette provision à un rythme deux fois supérieur à la croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal en moyenne des cinq dernières années. Mais, pour l'exercice 2010 uniquement, la Banque nationale procédera à une attribution réduite. La situation toujours bonne en matière de fonds propres permet en effet à la Banque nationale de réduire exceptionnellement l'attribution à la provision pour réserves monétaires et d'effectuer une distribution ce printemps, conformément à la convention en vigueur. La Banque nationale tient ainsi compte de la situation exceptionnelle qui a découlé de la très forte revalorisation du franc observée peu avant la fin de l'année. Elle assure de ce fait la

Zurich, le 14 janvier 2011

2

sécurité de la Confédération et des cantons en matière de planification pour les montants portés au budget de 2011 et issus de la distribution des bénéfices de la Banque nationale.

Les événements de l'année écoulée soulignent bien l'importance cruciale que revêt une dotation suffisante en fonds propres pour mener une politique monétaire indépendante. La Banque nationale poursuivra par conséquent sa stratégie à long terme qui consiste à accroître ses fonds propres en alimentant annuellement la provision pour réserves monétaires. A l'avenir, les bénéfices distribuables qui resteront à disposition après l'attribution à la provision devront servir en premier lieu à compenser la réserve négative pour distributions futures. C'est pourquoi la Banque nationale n'exclut pas que les distributions doivent être totalement interrompues pour un certain temps, ni que, dans une phase ultérieure, elles ne puissent être reprises que dans une mesure réduite. Etant donné que, au titre de l'exercice 2010, la Banque nationale procédera encore à une distribution conformément à la convention, la Confédération et les cantons disposent d'assez de temps pour s'adapter à la nouvelle situation.

La réserve pour distributions futures devenant négative, il sera nécessaire de soumettre à un réexamen la convention concernant la distribution des bénéfices. Le Département fédéral des finances et la Banque nationale s'y attelleront dans le courant de cette année.

Le résultat de la Banque nationale dépend principalement de l'évolution sur les marchés de l'or, des changes et des capitaux. En 2009, la Banque nationale avait encore pu clôturer l'exercice annuel par un bénéfice de 10 milliards de francs, d'où l'augmentation de 6,9 milliards de la réserve pour distributions futures et l'attribution d'un montant de 3,1 milliards à la provision pour réserves monétaires.

Le rapport détaillé sur le résultat de l'exercice 2010 avec les chiffres définitifs et le résultat du fonds de stabilisation sera publié le 3 mars 2011. Le Rapport de gestion de la BNS paraîtra le 7 avril 2011.